

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 juin 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE JP. MUGNIER
 F. BOUARD G. VILLEMIN A. LASSERTEUX
 H. KWASIAK F. LAUNOIS M. KHOURI
 S. DOLEGEAL

Etaient excusés : S. GALDO
 M. PARISEL

Secrétaire de séance : G. CASTENETTO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 AVRIL 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la demande de diverses associations, les membres du conseil municipal, décident d'accorder les montants de subventions suivants :

- ADMR ANDELOT : 100€
- AMIS DES VIEUX JOURS : 100€
- MANDR'ANIM : 300€
- KIDS MANDRES : 300€
- PREVENTION ROUTIERE : 100€
- ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : 100€
- COMITE 52 DE LUTTE CONTRE LE CANCER : 150€
- ASSOCIATION REVEIL SPORTIF DE MANDRES : 300€
- COMITE DES FETES : 1000€
- ASSOCIATION EN FAVEUR DE L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE : 100€

Mme le Maire ne prend pas part au vote et au débat concernant la demande de subvention de l'association ADMR ANDELOT.

TRAVAUX

- **Toiture ancienne cure** (côté rue de Bourgogne) : des devis ont été sollicités pour la réfection de la toiture. Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir l'entreprise MENDEZ.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire a demandé des subventions pour la réalisation de ces travaux.

- **Toiture Eglise :** Il est constaté des dégâts importants au niveau de la toiture et notamment au niveau du perron. Après différents échanges, le conseil municipal décide de demander un devis pour la réfection complète de la toiture, ce qui permettra également de préserver les différents travaux de rénovation effectués ces dernières années à l'intérieur de l'église.

TRAVAUX CIMETIERE ET REPRISE DE CONCESSIONS

Mme le Maire et 2 adjoints ont rencontré la société Finalys qui est en charge depuis 2017 de la gestion du cimetière. N'ayant plus de places disponibles, il est nécessaire de procéder à la reprise de concessions. La société Finalys a présenté une demande de travaux, qui a été approuvée, à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.

RAPPORT ANNUEL 2020 DU DELEGATAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Service de l'eau :**

L'ensemble des sites est en bon état de fonctionnement.

L'eau distribuée est de très bonne qualité, avec une conformité de 100% tant sur les paramètres physico chimiques que bactériologiques.

Le réseau est de 8.1 kms.

267 clients sont desservis, avec une consommation annuelle de 27 719 m³ d'eau produit dans l'année, dont 23 085 m³ d'eau facturée.

Le prix moyen constaté pour une base de 120 m³ est de 1.82€.

La commune dispose d'un réservoir de 180 m³ dont 120 de réserve incendie.

- **Service de l'assainissement :**

Des difficultés sont rencontrées vers le dégrilleur lors de fortes pluies. L'installation d'un équipement plus adapté pour bloquer les déchets grossiers serait à prévoir. La demande a été transmise à l'Agglomération qui en a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est à prévoir également le déplacement sur le domaine public, d'un réseau d'assainissement très vétuste, rue de Bourgogne.

Le réseau d'assainissement est de 6.4 kms.

256 clients sont desservis sur l'assainissement collectif.

Le prix moyen constaté sur une base de 120 m³ est de 0.95€.

Mme le Maire rappelle que tous les particuliers non encore reliés au réseau d'assainissement collectif, doivent faire réaliser les travaux nécessaires pour rejoindre ce réseau. En effet, les fosses septiques ne doivent plus être en fonction. Cette disposition leur est régulièrement rappelée par le prestataire. Par ailleurs, lors d'une vente, un diagnostic assainissement est obligatoire.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Afin de respecter les différentes mesures gouvernementales, les élections seront exceptionnellement, organisées à la cure.

FESTIVITES DU 14 JUILLET :

Au vu du contexte actuel, des dispositions sanitaires en cours et de l'incertitude de l'évolution, le conseil municipal a décidé de ne pas organiser les festivités du 13 juillet (repas dansant et feu d'artifice). Cependant, le conseil municipal a décidé de maintenir les animations du 14 juillet au parc de la cure. Le comité des fêtes se réunira prochainement pour les organiser.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fête du village : elle aura lieu le 11 et 12 septembre, avec la présence des forains.

Réseau social : une page Facebook de la commune sera prochainement créée.

Cavalcade : cet évènement pourrait être reconduit en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 heures 30.